

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ :
POLICES ADMINISTRATIVES ET
RÉGLEMENTATION**

Bureau de la Circulation Routière

Pôle des Professions Réglementées de
L'Éducation, de la Circulation et de
La Sécurité Routières
Courriel : pref-bcr-professions-reglementees@bouches-du-rhone.gouv.fr

INFORMATIONS CARTE TAXI SÉCURISÉE

Qu'est-ce qu'une carte professionnelle de conducteur TAXI ?

La carte professionnelle de conducteur TAXI est un support polycarbonate, disposant d'une date de validité de 5 années, que le chauffeur doit apposer de façon visible sur le pare-brise avant de son véhicule.

Cette signalétique obligatoire imposée par la réglementation est exclusivement délivrée par IN groupe.

La carte professionnelle de conducteur TAXI dispose d'informations :

- Au recto : date de fin de validité, Numéro(s) de préfecture(s), numéro de carte, photo d'identité du conducteur et un 2D-Doc.
- Au verso : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance et signature du conducteur.

Combien coûte une carte professionnelle de conducteur TAXI ?

Le prix d'une carte professionnelle de conducteur TAXI sert à couvrir les coûts du service qui le délivre, c'est-à-dire le développement, la maintenance et l'exploitation du service, ainsi que les coûts d'élaboration, de fabrication, d'acheminement et de suivi des demandes des cartes. Le prix est fixé à 48,00 € HT auquel s'ajoutent la TVA et le montant de l'acheminement par voie postale au tarif Lettre Expert.

Pour un envoi en France, cela revient à **61,01 €** pour un conducteur de TAXI.

Comment accéder au site de paiement chauffeur ?

Suite à validation de sa demande, le conducteur reçoit un courrier électronique de la part de l'Imprimerie Nationale l'invitant à procéder au paiement de sa carte.

Dans ce courrier électronique, un lien permet au conducteur d'être redirigé automatiquement sur le site de paiement chauffeur mis à disposition par l'Imprimerie Nationale. Le conducteur a la possibilité de payer sa commande par carte bancaire ou par chèque.

Comment le chauffeur peut-il accéder au suivi de la carte ?

La carte sécurisée est expédiée directement au domicile par l'Imprimerie Nationale.

Suite à l'expédition de la carte, l'Imprimerie Nationale envoie un courrier électronique au chauffeur afin de l'informer.

Dans ce courriel est présent un lien permettant d'accéder au suivi géré directement par La Poste pendant une période maximale de 60 jours suivants la date d'expédition de la carte.

En cas de non-distribution, le pli est retourné à l'Imprimerie Nationale. Une nouvelle fabrication entraîne un nouveau paiement.